

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MARDI 30 MAI 2017 A 18 H 30
A GEVREY-CHAMBERTIN, SALLE DES CLIMATS DE BOURGOGNE**

PRESENTS : PRESIDENT : Christophe LUCAND.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, Marc REBULLIOT (en remplacement d'André DALLER), Evelyne GAUTHEY, Claude REMY, Bernard BOBROWSKI, Jean-Marc BROCHOT, François MARQUET, Dominique GUENOT (en remplacement de Jean-Claude BELLINI), Daniel BAUDINET (en remplacement de Gérard FRICOT), Lionel PAULIN, Yves RAGE (en remplacement Sylvie VACHET), Didier TOUBIN, Pierre GALTIE, Ludovic MILLE, Danielle BELORGEY, Michel PERSONNIER, Yves COGNET, Bernard CHOLET, André ARZUR, Jean-François COLLARDOT, Pascal BONVALOT, Didier GUILLEMARD, Bernard MOYNE, Marie-Josèphe VACHET, Yves STIEFVATER, Mary QUINTALLET, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Sylvaine BILLOTTE, Gérard TARDY, Olivier PIRAT, Jean-Luc ROBIOT, Alain CARTRON, Gilles MUTIN, Olivier BAYLE, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Alain FORNEROL, Ghislaine POSTANSQUE, Nicole GENEVOIX, Jocelyne FINCK, Didier PRORIOL, Chantale VIGOT (en remplacement d'Umberto CHETTA), Christian ROUSSEL, Jean-Louis LEXTREY, Aleth DETOT, Muriel MONIER, Michelle SOLIOT (en remplacement d'Hubert POULLOT), Pascal BORTOT, Gilles GADESKI, Alexandre GARNERET, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Sylviane PAUL-MONCEAUX, Pierre LIGNIER, Pascal GRAPPIN, Pierre-Alexandre PRIVOLT, Marcel JOBARD.

EXCUSES : André DALLER, Thomas CAGNIANT, Jean-Claude BELLINI, Gérard FRICOT, Sylvie VACHET, Jacky MOULIN, Léonard DILLENSCHNEIDER, Gilles CARRE, Jean-François ARMBRUSTER, Sophie GALLOIS, Anne SEGUIN, Christian HOQUET, Jean-Claude ALEXANDRE, Josiane MICHAUD, Claude LEFELS, Hervé TILLIER, Umberto CHETTA, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Christian PARIS, Maurice CHEVALLIER, Claude CHARLES.

POUVOIRS : Jacky MOULIN a donné pouvoir à Didier TOUBIN.

Gilles CARRE a donné pouvoir à Danielle BELORGEY.

Sophie GALLOIS a donné pouvoir à Christophe LUCAND.

Anne SEGUIN a donné pouvoir à Bernard MOYNE.

Josiane MICHAUD a donné pouvoir à Alain CARTRON.

Claude LEFELS a donné pouvoir à Rémi VITREY.

Maurice CHEVALLIER a donné pouvoir à Jean-François COLLARDOT.

Monsieur le Président accueillait les participants et les remerciait de leur présence.

Après l'appel nominal, il faisait approuver le compte rendu du conseil communautaire du 25 avril 2017 et des relevés de décisions des bureaux communautaires des 2 et 9 mai 2017 qui n'appelaient pas d'observations particulières.

Madame Valérie DUREUIL est nommée secrétaire de séance.

Il donnait ensuite la parole à Madame POSTANSQUE, Vice-Présidente en charge du développement culturel, qui procédait à une présentation détaillée du pôle culture communautaire, de son rôle, de ses missions et de son organisation.

À l'issue de cette présentation, Monsieur le Président concluait en insistant sur l'importance de la définition d'un projet culturel fort pour notre territoire et d'un partenariat redéfini avec les acteurs culturels en particulier le milieu associatif.

L'assemblée passait ensuite à l'ordre du jour et à l'examen des projets de délibérations suivants :

C/17/171 – Tarifs des écoles de musiques intercommunales.

Le Conseil approuvait à l'unanimité les tarifs proposés pour les écoles de musique de Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin applicables au 1^{er} septembre 2017. Madame POSTANSQUE expliquait la volonté d'unification et de simplification de ces tarifs entre les deux structures. À une question posée par Monsieur PRIVOLT sur les différences de tarifs subsistants pour les premières années, il était répondu que celles-ci sont dues à des différences dans la durée des cours, dont l'uniformisation ne sera pas immédiate.

C/17/172 – Demande de fonds de concours de la commune de Villars-Fontaine pour l'aménagement de sa carrière en lieu d'activités culturelles.

Monsieur LIGNIER, maire de Villars-Fontaine, présentait la demande de sa commune portant sur l'attribution par la Communauté de communes d'un fonds de concours en vue de l'aménagement de sa carrière pour la création d'un lieu permanent de manifestations culturelles.

De nombreuses interventions étaient enregistrées à l'issue de cette présentation :

- Monsieur ROUSSEL : estime que la Communauté de communes a sans doute d'autres priorités et dossiers importants à traiter.
- Madame BILLOTTE : s'interrogeait sur le détail des 330 000 € de travaux prévus. Les réponses étaient apportées par Monsieur LIGNIER.
- Monsieur GUILLEMARD : souhaitait savoir si les subventions prévues au plan de financement étaient sollicitées ou notifiées.
- Mme PAUL-MONCEAUX : Quid de la TVA dans ce plan de financement ?
- Monsieur GRAPPIN : Il s'agit pour la Communauté de communes d'un investissement nouveau non programmé par l'un des ex EPCI. Or, la nouvelle Communauté de communes ne dispose pas encore d'un état des lieux financier et doit dresser un plan d'actions en fonction des priorités politiques et de ses capacités financières, ce qu'elle n'est pas encore en mesure de faire. Ce projet ne lui semble pas inintéressant sur le fond mais pas forcément plus prioritaire que d'autres. En outre, l'octroi d'un fonds de concours peut créer un précédent pour d'autres projets communaux auxquels il sera difficile de ne pas répondre.
- Monsieur GARNERET : ne remet pas en cause l'intérêt du projet mais considère que la somme de 47 000 € devrait prioritairement être consacrée à des urgences ; les structures périscolaires de sa commune en particulier.
- Monsieur PRORIOL : Est-ce que la commission s'est prononcée préalablement ? Madame POSTANSQUE répond qu'elle n'a pas été saisie faute de temps.
- Monsieur le Président : entend et comprend les remarques exposées. Il considère cependant qu'on ne peut pas mettre en concurrence des projets de natures différentes en opposant les compétences les unes aux autres. Il considère par ailleurs que l'intérêt communautaire de ce projet, eu égard à son ampleur et à son rayonnement, est évident.
- Monsieur CARTRON : regrette la confusion qu'il y a dans ce projet entre la commune qui aménage le site et l'association qui le gère en raison de l'identité de personne entre le Maire et le Président de l'association. Il ne souhaite pas que la Communauté de communes s'engage dans le principe de versement de fonds de concours aux communes pour participer à un investissement. Dès lors que l'intérêt communautaire est avéré, c'est la Communauté de communes qui devrait prendre le projet à sa charge.
- Monsieur SEGUIN : estime que l'intérêt communautaire est avéré. Il approuve donc le versement du fonds de concours sollicité auprès de la Communauté de communes.
- Monsieur BROCHOT : estime également que l'intérêt communautaire est évident. Il souhaiterait que l'examen de cette demande se fasse avec plus de sérénité et propose que la Communauté de communes limite son intervention à l'investissement ; ce qui correspond plus à son rôle et participe moins au fonctionnement du site.

À l'issue de ces débats, Monsieur le Président mettait aux voix cette délibération qui était rejetée par 20 voix Pour, 45 voix Contre et 6 Abstentions.

Départs de Monsieur MARQUET, Monsieur LIGNIER et Monsieur BONVALOT.



C/17/173 à C/17/177 : le Conseil approuvait à l'unanimité la composition des Conseils d'Exploitation des différents SPIC pour les compétences Assainissement, Eau potable, Déchets, Transport et Énergie.

C/17/178 – Autorisation signature convention avec OCAD3E pour la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Délibération adoptée à l'unanimité.

C/17/179 – Autorisation signature convention avec OCAD3E et RECYLUM pour la collecte des lampes (ampoules et néons) en déchèteries. Délibération adoptée à l'unanimité.

C 17/180 – Fourniture de composteurs. Délibération adoptée à l'unanimité.

C/17/181 : Action innovante – Broyage déchets verts.

Des questions étaient posées concernant la conformité des aires de stockage des matériaux avant et après broyage des déchets verts (interventions de Messieurs ROUSSEL, PIRAT et GARNERET).

Délibération adoptée par 67 voix Pour et 1 Contre.

C/17/182 – Budget principal – Remboursement de l'avance par le budget annexe ZAE à Corgoloin. Délibération adoptée à l'unanimité.

C/17/183 – Budget principal – Remboursement de l'avance par le budget annexe assainissement Gevrey et Nuits. Délibération adoptée à l'unanimité.

C/17/184 – Renouvellement de la convention avec l'agence Pôle Emploi de Beaune pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi sur le site de la Maison des Services Publics à Nuits-Saint-Georges.

Madame VENTARD précisait qu'une réflexion serait engagée afin de pouvoir étendre cette action pertinente plus largement sur le territoire communautaire. Des précisions étaient apportées sur le nombre de demandeurs d'emploi suivis.

Délibération adoptée à l'unanimité.

C17/185 – Convention de prestation de service avec l'ADMR à titre provisoire pour les services et activités périscolaires sur le territoire de l'ex Communauté de communes du Sud Dijonnais.

C17/186 – Convention de prestation de service avec l'association PEP 21 à titre provisoire pour les services et activités extra scolaires sur le territoire de l'ex Communauté de communes du Sud Dijonnais.

Il était précisé que des conventions seraient conclues avec les deux structures associatives en charge de la gestion des activités péri, extra scolaires et des NAP sur l'ex Communauté de communes du Sud Dijonnais dans l'attente de déterminer le mode de gestion ultérieur.

Délibérations adoptées à l'unanimité.

Départ de Monsieur MUTIN.

C/17/187 – Création de locaux périscolaires et extra scolaires à Corgoloin – Autorisation de dépôt des demandes de subventions auprès de l'Etat et de la Région Bourgogne.

Madame DUREUIL procédait à une présentation détaillée du projet pour lequel les subventions étaient sollicitées, en précisant que celui-ci s'inscrit dans la finalisation du schéma d'organisation scolaire et périscolaire de l'ex Communauté de communes du Pays de Nuits-Saint-Georges.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Départs de Messieurs VITREY et BAYLE.

C/17/188 – Autorisation de signature de la convention cadre partenariale 2017-2019 des Climats du vignoble de Bourgogne.

Monsieur le Président précisait l'objet et le contexte de la convention qui sera signée dans le cadre de l'inscription du vignoble des Climats de Bourgogne au Patrimoine mondial de l'UNESCO et notamment sur l'identification des actions retenues, sans qu'il y ait d'engagement de la Communauté de communes dans leur réalisation.

Délibération adoptée à l'unanimité.



C/17/189 – Travaux d'aménagements de la voirie d'accès à l'espace sportif multi-activités à Saulon-la-Chapelle – Programme de soutien à la voirie communale.

Des questions étaient soulevées sur la nature communale ou communautaire de la voirie, objet de la demande de subvention au Département de la Côte-d'Or et sur la capacité de la Communauté de communes à déposer cette demande. Les réponses seront apportées au prochain Conseil.

Délibération adoptée par 53 voix pour, 2 voix Contre et 9 Abstentions.

C/17/190 – Création des emplois fonctionnels de direction de l'EPCI.

Suite à la fusion et conformément aux dispositions en vigueur, le Conseil communautaire procédait à la création des emplois fonctionnels de direction, à savoir deux emplois de DGA et un emploi de DGS.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

- Monsieur le Président informait l'assemblée sur la composition de la CLECT. Cette commission sera convoquée courant de l'automne 2017.

- En lien avec la délibération C/17/190, Monsieur le Président informait l'assemblée de la mise en œuvre de la procédure de fin de détachement sur l'emploi fonctionnel de Monsieur BOURDIN, actuel DGS de la Communauté de communes.

- Monsieur GARNERET, maire de Saulon-la-Rue, revenait sur un article paru dans la presse locale suite au dernier Conseil communautaire concernant la structure périscolaire de sa commune.

- Monsieur PIRAT s'inquiétait de la charge de travail du service ADS. Des réponses étaient apportées en rappelant que ce point est suivi avec vigilance.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22 heures.



CLIMATS DU
VIGNOBLE DE
BOURGOGNE